

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice Syndical	Présents
37	19

37 37 19

Séance du 26 mai 2011

Date de la convocation

14-04-11

Date d'affichage

14-04-11

Objet de la Délibération

2011-05-14
Développement
économique

L'an deux mille onze

Et le vingt six mai

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL BELLIDO** (CdC Le Minervois), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JP CRASSUS** CdC du Saint-Chinianais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarioux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 JUIN 2011

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 310511

après vérification

310511

Objet : Développement économique

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans l'accompagnement à la diversification agricole, selon deux axes différents de développement :

- les cultures alternatives à la viticulture,
- les circuits courts de commercialisation.

1 – Diversification agricole : BIO-ORB

Le Pays a été retenu à l'appel à projets DATAR "Pôles d'Excellence Rurale" (150 dossiers retenus pour 461 dossiers déposés), au titre de la capacité économique des territoires ruraux.

Le projet proposé, BIO-ORB, vise à l'émergence d'une micro-filière territoriale sur les plantes à parfum et médicinales, avec le double intérêt :

- de création d'une nouvelle activité agricole, niche de diversification à forte valeur ajoutée,
- de soutien à l'effort de lutte contre le développement des friches agricoles.

Il s'appuie sur dix années d'expérimentation menées avec succès par le CADE (Jardin Méditerranéen, Roquebrun) dans le domaine des applications spécialisées des plantes à parfum et médicinales.

Le passage à la sphère économique associe acteurs publics et privés du territoire – association CADE, agriculteurs, chefs d'entreprise, collectivités locales – dans une démarche associant développement de cultures biologiques de PPAM et semi-transformation.

Au titre du Pôle d'Excellence Rurale, ce groupe d'acteurs bénéficie ainsi d'une aide de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 355.000 €, pour un programme prévisionnel de l'ordre de 900.000 €, visant à :

- la mise en place d'un programme de cultures de PPAM en Iris de Florence (parfumerie) et en artichaut (pharmacologie), avec un objectif de plantations de l'ordre de 45 hectares à l'horizon 2015 (échéance du PER) et 150 hectares à l'horizon 2020 ;
- la construction et l'équipement d'un bâtiment bioclimatique de semi-transformation.

Des cofinancements complémentaires vont être négociés auprès de la Région Languedoc-Roussillon et du Département de l'Hérault, pour un montant global de l'ordre de 175.000 €.

Le seuil de rentabilité du projet, établi à hauteur de 250.000 €, correspond aux surfaces en production suivantes :

- en Iris de Florence : 8 hectares,
- en artichaut : 7 hectares.

Ce seuil de rentabilité devrait être atteint en 2016, à l'échéance du Pôle d'Excellence Rurale.

Le projet prévoit la création d'une SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif – qui regroupera l'ensemble des partenaires du projet. La SCIC assurera le portage des opérations de plantations et de récolte, ainsi que l'investissement en équipement du bâtiment.

La construction du bâtiment sera en maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Orb-Jaur, qui le mettra, sous forme de location, à disposition de la SCIC.

La structure SCIC dispose d'un capital social, destiné à assurer une part des investissements de départ, ainsi que la nécessaire constitution d'un fonds de roulement.

Ce capital social est ouvert aux collectivités territoriales, au sein d'un collège particulier, où le Pays pourrait être partenaire de la SCIC, au même titre que la communauté de communes Orb-Jaur, la part des collectivités étant limitée à 20 % des parts sociales de la structure.

Il convient donc de se positionner sur notre éventuelle participation à cette structure en cours de constitution, sous forme d'apport en fonds propres, étant précisé que le montant de cette participation ne peut encore être arrêté, le tour de table financier étant en cours entre les différents

collèges de partenaires : agriculteurs, associations, partenaires privés, industriels de la filière, universitaires et centres de recherche.

Cette participation pourrait être plafonnée à 10.000 €.

2 – Circuits courts de commercialisation

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, afin de soutenir les filières locales, a engagé, en 2009, une action de développement des circuits courts de commercialisation, qui doit simultanément :

- contribuer à la promotion des productions agricoles du territoire,
- favoriser l'accès de la population à une alimentation de qualité basée sur des produits de proximité.

Pour la deuxième phase de cette opération, il s'agit :

- de poursuivre l'enquête consommateur auprès de la population résidente et touristique, avec des actions de sensibilisation grand public sur les exploitations & soirées d'information, de sensibilisation et d'échange autour du visuel « produit moins de 100 km ».
- d'assurer l'accompagnement des producteurs pour la conversion de leurs modes de commercialisation.

Ces opérations seront menées dans le cadre de partenariats avec le Mouvement Rural et l'INRA-SupAgro, selon des modalités précisées dans les projets de convention annexés au présent rapport.

Le coût de cette dernière phase est de l'ordre de 15.000 €, pour lequel une subvention de 8.500 € est sollicitée auprès du Département de l'Hérault, au titre d'un complément de financement, étant précisé que le financement de l'opération sera complété par des crédits de la Région, déjà acquis.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer :

- sur le principe de la participation du Pays à l'opération BIO-ORB, sous forme de participation au capital social de la SCIC, pour un montant à déterminer, qui pourrait être plafonné à 10.000 €,
- sur le principe de la poursuite de l'opération "Circuits courts de commercialisation", en partenariat avec le Mouvement Rural et l'INRA SupAgro, selon les termes des projets de conventions et le plan de financement ci-joints ;

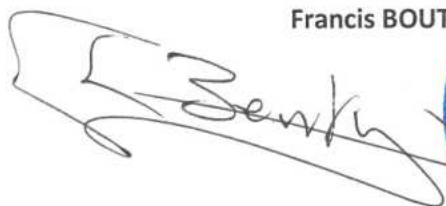
et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la participation du Pays à l'opération BIO-ORB, sous forme de participation au capital social de la SCIC, pour un montant à déterminer, qui pourrait être plafonné à 10.000 €, sur le principe de la poursuite de l'opération "Circuits courts de commercialisation", en partenariat avec le Mouvement Rural et l'INRA SupAgro, selon les termes des projets de conventions et le plan de financement ci-joints, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 26 mai 2011.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 JUIN 2011

SERVICE COURRIER